

TENNIS CLUB DE SAINT ANDRE
ASSEMBLEE GENERALE 4 OCTOBRE 2024

Ordre du jour :

1. Bilan sportif
2. Rapport financier : saison 2023-2024
3. Budget : saison 2024-2025
4. Rapport moral et point extension
5. La parole est à la municipalité
6. Election de nouveaux administrateurs
7. Questions/Réponses

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 33

Nombre d'adhérents remplissant les conditions pour voter : 272

Pour être tenue valablement, l'assemblée doit se composer du quart au moins des membres ayant le droit d'en faire partie ($272/4 = 68$).

Avec 69 présents et/ou représentés, le quorum est atteint.

Elisabeth Masse, Maire de Saint-André,
Sophie Delelis, Directrice Générale des services, et M. Devos Directeur des services techniques,
Laurent Govaert, Adjoint Petite Enfance, Vie Éducative, sécurité des bâtiments, Accessibilité et Handicap
Julien Deweulf, Directeur des Services des Sports
nous ont fait l'honneur de leur présence.

M. Niquet, Président, ouvre la séance à 18h40.

I. Bilan sportif

Le bilan sportif est présenté par Vincent Lequarré, Directeur sportif.

Sur 450 adhérents, 300 environ sont concernés par les cours.

L'école de tennis a été limitée pour laisser des créneaux aux joueurs.

Les jeunes ont obtenu de bons résultats, ils sont seconds ou troisièmes dans chacune de leurs poules. Ils ont une attitude positive sur le terrain, et tout se passe bien également avec les parents.

Les équipes seniors et + ont fait une très bonne saison :

Dames: montée en 1^{ère} départementale

Messieurs 1: montée en 2^{ème} régionale

II. Rapport financier : saison 2023-2024 (Annexe I)

Benjamin Haab, trésorier, présente le rapport.

Cette saison était particulière, grâce aux 2 nouveaux courts, le nombre d'adhérents a explosé. Le club est passé de 262 adhérents à 450 en 2 ans. Cela a donné lieu à des modifications importantes des charges et des recettes.

Le bénéfice de 11 000€ dégagé cette année vient compenser les pertes des années antérieures liées entre autres au covid, et au faible recrutement.

En 2023, un prévisionnel avait été établi pour l'aménagement du futur club house. Le prévisionnel est resté en caisse pour l'instant, au vu du retard des travaux. Les dépenses d'aménagement seront nombreuses et le budget conséquent (20 à 25000€).

Cette réserve financière permettra d'embaucher du personnel d'accueil qui assurera le fonctionnement du club house.

Vote pour l'approbation des comptes de l'exercice 2023-2024 :

Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0

III. Budget :saison 2024-2025 (Annexe II)

Le budget proposé est très proche du précédent. On notera une augmentation des charges salariales, du prix des balles et une prévision d'augmentation du sponsoring.

Vote pour l'approbation du budget de l'exercice 2024-2025 :

Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0

IV. **Rapport moral et point sur l'extension**

Le rapport moral est présenté par M. Niquet, Président.

Diverses manifestations sont prévues cette saison :

- Le rallye inter-écoles
- Tournoi 2025
- La soirée du club en juin
- Les interclubs
- L'animation à l'occasion des vœux
- TMC et animations surprises jeunes et adultes
- ½ journée « radar-service »
- Tremplin des associations

Le projet club-house :

Olivier Ven, Vice-Président, présente le nouveau projet club-house mené en concertation avec la mairie. Il rappelle brièvement l'historique des appels d'offres et précise que la nouvelle équipe de la mairie est très à l'écoute et que le projet initial a pu être révisé. La livraison est prévue **fin 2025**.

Il présente les nouveaux plans et les commente. En particulier, la zone d'accueil sera d'environ 40 m², et il invite les membres du club à proposer leurs idées pour rendre cette zone conviviale.

A noter également l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite ; le **tennis fauteuil** pourra être accueilli à Saint-André, c'est un souhait fort de la Présidence.

Par ailleurs, la toiture des anciens courts sera refaite et des panneaux photovoltaïques seront installés. Une isolation est prévue pour que les conditions soient identiques sur les 4 courts.

La réfection du toit engendrera un problème de jouabilité sur une période estimée par la Mairie de 4 à 6 mois. Une réflexion est en cours sur comment gérer cette période en milieu 2026.

M. Niquet reprend la parole pour évoquer les nombreux ennuis matériels cette saison :

- Coupures électriques à répétition
- Porte du club
- Trous dans le toit et dégradation des terrains
- Odeurs nauséabondes dans les vestiaires

On constate un déficit de sponsoring.

Les points positifs :

- Un distributeur au service des adhérents
- La communication avec la municipalité et ses services techniques s'est nettement améliorée
- Le TCSA est un club qui vit bien, tant au niveau sportif qu'au niveau loisirs avec une bonne jouabilité par rapport aux clubs voisins.
- Pour cette nouvelle saison, il y a eu un rush sur les inscriptions.
- La saison écoulée a accueilli 450 licenciés, dont 60% d'andrésiens. L'effectif des moins de 20 ans représente 40% des licenciés.
- Les groupes WhatsApp de recherche de partenaires fonctionnent très bien.
- Grosse participation des adhérents au tournoi open.

M Niquet remercie Cyril Génin et Vianney pour leur créativité, leur originalité dans la gestion du site tessa.org et de « facebook ».

V. La parole est à la municipalité

Mme Masse indique que la ville est proche de ses 85 associations. Elle met à leur disposition des bâtiments, des subventions, des subventions entraîneurs etc... Pour le tennis, elle a pris un engagement fin 2017 pour honorer une promesse faite en 2001 par M. Henno (précédent maire). La ville a déjà dépensé 1,1 M€ et la réalisation du projet global atteindra 2,4 M€. Elle annonce qu'il n'y aura pas d'autre investissement pour le tennis. Ce sera le tour d'autres associations, il faut être équitable.

Mme Masse souhaite rester à 450 adhérents avec une priorité aux andrésiens. Il n'y aura pas de courts extérieurs, ni de paddle. Elle est très contente de pouvoir enfin prévoir l'inauguration du projet global en 2025, sans doute en invitant un champion.

VI. Election de nouveaux administrateurs

Le Président indique que cette année il n'y a pas de Tiers sortant (1 année sur 2).

Il a reçu 5 nouvelles candidatures :

DAMIEN BERTIN, VIRGILE BERTIN, GUILLAUME LEGRAND, FRANCOIS XAVIER PUCEL et VINCENT ZAWIEJA, soient 5 candidatures pour 2 postes vacants.

M. Virgile Bertin prend la parole et conteste cette façon de faire. Il souhaite donc que l'on vote pour l'élection des 5 candidats.

M. Niquet indique que le comité au cours d'une réunion en juin 2024 a souhaité limiter le nombre d'administrateurs à 10. Une modification des statuts a été adressée au greffe du tribunal qui n'a pas encore répondu à cette demande.

M. Bertin n'est pas d'accord, il répète que ce n'est pas conforme aux statuts.

Mme Masse précise que toute décision transmise est exécutoire immédiatement.

M. Niquet propose de convoquer une assemblée générale extraordinaire lorsque la réponse du greffe sera connue.

M. Bertin n'est pas d'accord, il répète que ce n'est pas conforme aux statuts, et que la modification des statuts doit être votée en assemblée générale.

M. Niquet indique que ce type de décision est du ressort du comité.

M. Bertin demande un vote, ce qui provoque la réaction de 2 personnes dans l'assemblée, demandant la réunion d'une assemblée générale extraordinaire.

M. Bertin ajoute qu'avec seulement 2 personnes contre le vote, on peut voter immédiatement. Il ne veut pas d'une assemblée générale extraordinaire.

Le ton monte ... et chacun reste sur sa position.

M. Niquet clôt donc cette AG dans l'attente d'une réponse de la préfecture à la demande d'avenant limitant à 10 le nombre de membres du comité et propose par ailleurs la tenue d'une AG extraordinaire destinée à l'élection de nouveaux administrateurs.

VII. Questions/Réponses

Aucune question n'étant posée, la réunion est clôturée par le pot du club.

59130 Lambersart

59350 St André